

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Westboro Mortgage Investment Corp.

File N°: D02-02-17-0072

Applicant: Anna Froehlich c/o Novatech
Engineering

Date Submitted: July 17, 2017

Applicant Address: 240 Michael Cowpland Drive,
Ottawa, ON K2M 1P6

Comments due date: August 21, 2017

Development Review Planner: Natalie Persaud

Applicant E-mail: a.froehlich@novatech-eng.com

Ward: 21 – Rideau-Goulbourn

Applicant Phone Number: 613-254-9643

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

8165 and Part of 8089 Franktown Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment Application to permit open space activities and residential uses.

Proposal Details

The subject site is comprised of two properties, 8089 Franktown Road and 8165 Franktown Road. The property 8089 Franktown road is currently zoned Rural Countryside (RU) which permits rural uses. Currently, a part of the site is being used as a golf course, which has legal non-conforming status.

The property 8165 Franktown Road is currently subject to a plan of subdivision application to create 19 residential lots. This site is currently zoned Open Space, Subzone A (O1A), and does not permit residential uses. The associated plan of subdivision application was filed in 2009, when rural estate lot subdivisions were permitted. The application has not yet received draft approval.

The purpose of this zoning amendment application is to amend the zoning for the part of 8089 Franktown Road that is being used for golf course to match the Open Space zoning associated with the rest of the course, and to amend the zoning for 8165 Franktown Road to permit low-rise residential uses in accordance with the proposed subdivision application.

Related Planning Applications

Plan of Subdivision – D07-16-09-0025, D07-16-15-0006

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is November 2, 2017.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding the address in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. Should you have questions, please contact me. My contact information is below.

Natalie Persaud, Development Review Planner
Planning and Growth Management
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 12681
Fax: 613-560-2576
Email: Natalie.Persaud@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage – Sommaire de la proposition

Propriétaire : Westboro Mortgage Investment Corp.

N° de dossier : D02-02-17-0072

Requérant : Anna Froehlich, Novatech Engineering

Date de soumission : 2017-07-17

Adresse du requérant : 240, prom. Michael Cowpland, Ottawa, Ontario K2M 1P6

Date d'échéance des commentaires : 2017-08-21

Courriel du requérant : a.froehlich@novatech-eng.com

Urbaniste, Examen des projets d'aménagement : Natalie Persaud

N° de tél. du requérant : 613-254-9643

Quartier : 21 – Rideau-Goulbourn

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement

8165 et partie du 8089, chemin Franktown.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage pour permettre la tenue d'activités dans des espaces verts et des utilisations résidentielles.

Détails de la proposition

L'emplacement en question compte deux propriétés, au 8089 et au 8165 du chemin Franktown. La propriété du 8089, chemin Franktown, est actuellement désignée Zone d'espace rural (RU), ce qui permet des utilisations rurales. Présentement, une partie du site est utilisée comme parcours de golf, ce qui constitue un usage dérogatoire.

La propriété du 8165, chemin Franktown, fait actuellement l'objet d'une demande de plan de lotissement en vue de la création de 19 lots résidentiels. Ce site est actuellement désigné Zone d'espace vert, sous-zone A (O1A), ce qui ne permet pas d'utilisations résidentielles. Le plan de lotissement connexe a été déposé en 2009, lorsque le lotissement sur propriété rurale était autorisé. La demande n'a pas encore reçu d'approbation provisoire.

La présente demande de modification de zonage vise à modifier la désignation de la partie du 8089, chemin Franktown, qui est utilisée comme parcours de golf, pour la faire correspondre à la désignation de Zone d'espace vert qui est associée au reste du parcours, et à modifier la désignation du 8165, chemin Franktown, pour permettre des utilisations résidentielles de faible hauteur, conformément à la demande de lotissement proposée.

Demandes d'aménagement connexes

Plan de lotissement – D07-16-09-0025, D07-16-15-0006

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera examinée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est le 2 novembre 2017.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et fournir vos commentaires, soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopieur ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant l'adresse dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

Natalie Persaud, urbaniste responsable de l'examen des projets d'aménagement

Urbanisme et Gestion de la croissance

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 12681

Télécopieur : 613-560-2576

Courriel : Natalie.Persaud@ottawa.ca

Location Map/Plan de localisation

